

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE DE
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de
l'aménagement

1. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)

La directrice générale et greffière-trésorière procède à la lecture d'un document résumant les modalités régissant l'élection du préfet.

1.1 Rapport du secrétaire d'élection :

1.1.1 Président d'élection

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale*, madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de présidente d'élection.

1.1.2 Secrétaire d'élection

Monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

1.1.3 Distribution des bulletins de vote

La présidente d'élection distribue les bulletins de vote à chacun des membres du Conseil.

1.1.4 Vote

Il est procédé au scrutin secret tel que prévu par la loi. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Si un des maires obtient la majorité absolue des voix, il est élu préfet.

1^{er} tour de scrutin

La présidente d'élection invite les maires à aller voter à l'endroit prévu à cet effet.

Dépouillement du vote :

La présidente et le secrétaire d'élection procèdent au dépouillement du vote devant les maires et le public présent.

Résultat du vote :

Le résultat du premier tour de scrutin est annoncé par la présidente d'élection :

Monsieur Jean-Marie Laplante obtient sept (7) votes
Monsieur Éric Charbonneau obtient un (1) vote
Monsieur Robert Leclerc obtient un (1) vote

1.1.5 Proclamation du maire élu à titre de préfet et assermentation

La présidente d'élection proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présidente d'élection proclame donc élu monsieur Jean-Marie Laplante au poste de préfet de la MRC d'Acton.

Monsieur Jean-Marie Laplante est assermenté (affirmation solennelle) par la directrice générale et greffière-trésorière.

Rapport d'élection signé à Acton Vale, ce 1^{er} décembre 2023.

**Serge Dupont,
Secrétaire d'élection.**

**Monsieur Laplante remercie les membres du Conseil pour la confiance
témoignée à son égard.**

**Monsieur Jean-Marie Laplante prend et assume à partir de ce moment
la présidence de l'assemblée.**

2. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT (ART. 198 L.A.U.)

La directrice générale et greffière-trésorière explique tout d'abord que la nomination du préfet suppléant se distingue de la nomination du préfet par le fait qu'elle se fait par résolution tandis que le processus de nomination du préfet est fait par mode d'élection.

2023-221

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Éric Charbonneau soit nommé préfet suppléant pour un terme de deux ans.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-222

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)
2. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT (ART. 198 L.A.U.)
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
6. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)
7. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES
8. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC D'ACTON
9. TRANSFERT DE FONDS
10. LISTE DES COMPTES
11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024
12. COURS D'EAU
13. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 13.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière 2024
 - 13.2 Projet de mise en valeur intégrée et réfection des haltes et des aires de repos
 - 13.2.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux de réaménagement des haltes et aires de repos
 - 13.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres
14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 14.1 Aménagement du territoire
 - 14.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 14.1.2 Géomatique – Entente de fourniture de services avec la MRC de Roussillon

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

- 14.2 Développement économique et local
 - 14.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS), volet régional – Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2023-23
 - 14.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 14.2.2.1 Dossier Emily Choquette 1356-FSE-2023-11
 - 14.2.2.2 Dossier Jessica Homan 1360-FSE-2023-18
 - 14.2.2.3 Dossier Cynthia Pigeon-Renaud 1364-FSE-2023-22
 - 14.2.3 Théâtre de la Dame de Cœur – Renouveau du partenariat
 - 14.2.4 Alliance pour la solidarité 2019-2023 – Bilan et évaluation des retombées des projets – Offre de services
 - 14.2.5 Portrait des tendances et des besoins en hébergement – Demande de subvention auprès de Tourisme Montérégie

15. RESSOURCES HUMAINES

16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024

17. OMNIBUS RÉGION D'ACTON

- 17.1 Transport adapté
- 17.2 Transport collectif en milieu rural

18. RAPPORT FINANCIER 2023 – NOMINATION DE L'AUDITEUR

19. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

20. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

21. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

22. CORRESPONDANCE

23. VARIA

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

2023-223

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

6. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2023-224

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués :

Membres

M. Jean-Marie Laplante
M. Guy Bond
M. Jean-Marc Ménard

Substituts

M. Éric Charbonneau
M. Stéphane Beauchemin
M. Robert Leclerc

7. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

Représentants aux comités de la MRC

2023-225

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC :

Représentants aux comités de la MRC	
Comité	Représentants
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard M. Stéphane Beauchemin M. Léo Benoit
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Michel Côté M. Éric Charbonneau M. Guy Bond

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Jean-Marc Ménard M. Michel Côté
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond Substitut : M. Stéphane Beauchemin
Comité Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Léo Benoit
Comité Carrières et sablières	M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut: M. Michel Côté
Comité de suivi du PDZA	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marie Laplante M. Robert Leclerc
Comité de sélection – œuvre d'art	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de suivi – Politique culturelle	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité aviseur – Accès entreprise Québec	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard
Comité de suivi – Politique de développement social	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Robert Leclerc M. Serge Dupont
Plan d'action en immigration – Comité de pilotage	M. Guy Bond M. Éric Charbonneau
Comité directeur – Signature Innovation	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard Substitut : M. Stéphane Beauchemin

Représentants(es) de la MRC aux organismes

2023-226

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains organismes :

Représentants de la MRC aux organismes	
Organisme	Représentants
Omnibus région d'Acton	M. Léo Benoit
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Léo Benoit Substitut : M. Jean-Marc Ménard
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Robert Leclerc
Agence forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)
Comité de gestion – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	M. Guy Bond

8. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC D'ACTON

2023-227

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Que le préfet, monsieur Jean-Marie Laplante soit autorisé à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau ;
2. Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chantal Lavigne soit autorisée à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au directeur général adjoint, monsieur Serge Dupont.

9. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

2023-228

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de fonds suivant :

Salaires – Employés	1-02-130-00-160	(35 000 \$)
Salaires – Employés	1-02-191-00-160	35 000 \$

10. LISTE DES COMPTES

10.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**10.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2023-229

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	50 959,27 \$
Comptes à payer	216 679,84 \$
Salaires et contributions de l'employeur	160 057,34 \$
Total	427 696,45 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	1 717,08 \$
Comptes à payer	19 324,01 \$
Total	21 041,09 \$

**11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE
2024**

PARTIE #1 :

2023-230

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Fonctionnement de la MRC	939 348 \$
Service d'immatriculation automobile	189 220 \$
Poste de la Sûreté du Québec	90 000 \$
Cours d'eau	193 852 \$
Plan de gestion de matières résiduelles	20 000 \$
Aménagement et urbanisme	532 536 \$
Développement économique et local	2 708 506 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	650 000 \$
Transport de personnes	210 873 \$
Sécurité incendie	19 912 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	5 664 247 \$

PARTIE #2 :

2023-231

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Théodore-d'Acton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Sainte-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	139 496 \$
TOTAL DE LA PARTIE #2 :	139 496 \$

PARTIE #4 :

2023-232

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du Code municipal	5 000 \$
Accès régional aux loisirs	93 100 \$
Gymnase	16 428 \$
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	114 528 \$

PARTIE #8 :

2023-233

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie – Prévention	72 716 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	72 716 \$

AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

Les prévisions budgétaires 2024 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

PARTIE #1 :

2023-234

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

PARTIE #1	
SECTION	MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS
Fonctionnement de la MRC	80 000 \$
Service d'immatriculation automobile	40 920 \$
Aménagement et urbanisme	63 000 \$
Développement économique et local	95 000 \$
Sécurité incendie	1 500 \$
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	280 420 \$

PARTIE #4 :

2023-235

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #4 du budget.

PARTIE #4	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Gymnase	10 686 \$
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	10 686 \$

PARTIE #8 :

2023-236

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget :

PARTIE #8	
SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité incendie - Prévention	6 281 \$
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	6 281 \$

12. COURS D'EAU

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

**13.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif
(Véloce III) – Demande d'aide financière 2024**

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a pour objectif général de « soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif » ;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée par la MRC d'Acton pour et au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls pour l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

ATTENDU QUE les travaux mentionnés plus haut, estimés à 89 926 \$ taxes incluses, sont admissibles à une demande de financement dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le montant demandé au MTMD est de 44 963 \$, représentant 50 % des coûts totaux ;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la MRC d'Acton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-237

Il est proposé par M. Michel Côté

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la MRC d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls, confirme sa contribution financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

13.2 Projet de mise en valeur intégrée et réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation

13.2.1 Résolution autorisant et décrétant la réalisation de travaux de réaménagement des haltes et aires de repos

ATTENDU l'entente de contribution dans le cadre du Fonds pour le transport actif intervenue entre le gouvernement du Canada et la MRC d'Acton ;

ATTENDU le mandat de services professionnels octroyé à madame Annie Grenon, architecte paysagiste ;

ATTENDU les plans et devis techniques préparés par madame Grenon pour la réalisation de travaux de réaménagement des haltes et aires de repos sur la piste cyclable « La Campagnarde » dans la MRC d'Acton ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ordonner les travaux proposés ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-238

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'exécution de travaux de réaménagement des haltes et aires de repos sur la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton.

Lesdits travaux devront être réalisés tels que prévus aux documents suivants :

- Réaménagement des haltes sur la piste cyclable « La Campagnarde », préparé par madame Annie Grenon en novembre 2023
 - Devis technique
 - Détails de construction et mobilier
- Plans d'aménagement – Feuillet 1 à 13 de 13 approuvés par madame Annie Grenon en novembre 2023
- Plan de structure – 12' x 24' Feuillet 1 de 1 signé par monsieur Bruno Desruisseaux en date du 2 novembre 2023
- Plan de structure – 12' x 14' Feuillet 1 de 1 signé par monsieur Bruno Desruisseaux en date du 2 novembre 2023
- Bordereau préparé par madame Annie Grenon en date du 2 novembre 2023
- Devis administratif préparé par la MRC d'Acton daté du 6 décembre 2023

Lesquels sont réputés faire partie intégrante de la présente résolution.

13.2.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres

2023-239

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux de réaménagement des haltes et aires de repos sur la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton.

14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

14.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 013-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 013-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-240 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 013-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**14.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2023-363 modifiant le règlement de
zonage numéro 2002-90 de la Municipalité
d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-241 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**14.1.1.3 Analyse de la conformité du règlement
numéro 015-2023 modifiant le règlement de
zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton
Vale**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 015-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-242

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Léo Benoit, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 015-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**14.1.2 Géomatique – Entente de fourniture de services avec
la MRC de Roussillon**

Ce sujet est reporté lors d'une prochaine séance du conseil.

14.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

**14.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS),
volet régional – Dossier Municipalité de Béthanie
1010-FSPS-2023-23**

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Béthanie ;

ATTENDU la recommandation du Comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-243

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Halte-rivière et sentiers pédestres	Municipalité de Béthanie	51 821 \$	16 058 \$	16 058 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 16 058 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation de projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

14.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

14.2.2.1 Dossier Émilie Choquette 1356-FSE-2023-11

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Émilie Choquette ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-244

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1356-FSE-2023-11	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

14.2.2.2 Dossier Jessica Homan 1360-FSE-2023-18

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Jessica Homan ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-245

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Michel Côté

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1360-FSE-2023-18	2 000 \$	2 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

14.2.2.3 Dossier Cynthia Pigeon-Renaud 1364-FSE-2023-22

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Cynthia Pigeon-Renaud ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-246

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1364-FSE-2023-22	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

14.2.3 Théâtre de la Dame de Cœur – Renouvellement du partenariat

2023-247

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme de 15 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) pour l'année 2024. L'aide financière consentie sera versée lorsque le TDC aura déposé à la MRC ses états financiers 2023.

14.2.4 Alliance pour la solidarité 2019-2023 – Bilan et évaluation des retombées des projets – Offre de services

ATTENDU QUE la MRC a approuvé le projet « Bilan et évaluation des retombées des projets » déposé par le chantier sur la mobilisation et la concertation lors de la séance ordinaire du 9 août 2023 par la résolution numéro 2023-158 ;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) a approuvé ledit projet pour un montant de 17 679 \$;

ATTENDU QUE la MRC a confirmé sa participation financière pour un montant maximum de 2 500 \$;

ATTENDU QUE madame Claire Raymond a déposé une offre de service pour la réalisation du bilan ;

ATTENDU QUE l'offre de services se décline de la façon suivante :

- Bilan et évaluation
- Promotion de la MRC et des projets

CONSÉQUEMMENT,

2023-248

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'étape « Bilan et évaluation » de l'offre de services de madame Claire Raymond au montant de 11 679 \$, taxes en sus, dans le cadre de la réalisation du bilan et évaluation des retombées des projets de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023.

14.2.5 Portrait des tendances et des besoins en hébergement

a) Demande de subvention dans le cadre du programme EPRTNT de Tourisme Montérégie

ATTENDU QU'il existe un manque évident de sites d'hébergement dans la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE la MRC a la ferme intention de développer son agro-tourisme dans les années à venir ;

ATTENDU QU'une étude spécialisée dans le domaine du tourisme et de sites d'hébergement serait un prérequis afin d'intéresser, éventuellement, un promoteur immobilier à investir dans la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie dispose d'une aide financière du programme EPRTNT qui permettrait de payer 80 % des frais d'une étude produite par un consultant spécialisé dans le domaine récréotouristique ;

ATTENDU QUE la MRC contribuera d'un montant équivalent à 20 % du montage financier ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-249

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande d'aide financière auprès de Tourisme Montérégie dans le cadre de leur programme EPRTNT pour la réalisation d'une étude portant sur le tourisme et les sites d'hébergement et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

b) Offre de services

ATTENDU la résolution numéro 2023-249 qui autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de Tourisme Montérégie pour effectuer le portrait des tendances et des besoins en hébergement ;

ATTENDU QUE la MRC a sollicité des offres de service auprès de deux spécialistes dans ce domaine et que nous avons reçu leur soumission ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-250

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton conditionnellement à l'acceptation de la demande d'aide financière auprès de Tourisme Montérégie dans le cadre de leur programme EPRTNT pour la réalisation d'une étude portant sur le tourisme et les sites d'hébergement.

15. RESSOURCES HUMAINES

15.1 Madame Maryse Coderre

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une préposée à l'immatriculation ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-251

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Maryse Coderre à titre de préposée à l'immatriculation à compter du 30 octobre 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

15.2 Madame Annie Labbé

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une préposée à l'immatriculation ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-252

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Annie Labbé à titre de préposée à l'immatriculation à compter du 13 novembre 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

15.3 Madame Suzie Desloges

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une conseillère au développement social ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-253

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Suzie Desloges à titre de conseillère au développement social à compter du 20 novembre 2023 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2023-254

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2024 se tiendront les mercredis suivants :

Date	
➤ 17 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 14 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 mai	2 ^e mercredi du mois

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

➤ 12 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 27 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 11 décembre	2 ^e mercredi du mois

17. OMNIBUS RÉGION D'ACTON

17.1 Transport adapté

ATTENDU le Programme de subvention pour le transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec les municipalités locales ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC ont adopté une résolution en ce sens ;

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations nécessaires pour la demande de subvention 2023 ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-255

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2023 ;
2. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base minimale de 152 456 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023 ;
3. D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu ;
4. D'approuver les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2023 au montant de 244 796 \$;
5. D'approuver le Plan de transport et de développement des services 2023 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
6. De valider la réalisation de 6 803 déplacements en transport adapté en 2022 ainsi que la prévision de 8 100 déplacements en 2023 ;

7. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande.

17.2 Transport collectif en milieu rural

ATTENDU QUE le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005 ;

ATTENDU QUE l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton ;

ATTENDU QUE la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-256

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2022 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante ;
2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2022 de Omnibus Région d'Acton ;
3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 30 mai 2023 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif au transport collectif et à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable tous les documents requis.

18. RAPPORT FINANCIER 2023 – NOMINATION DE L'AUDITEUR

CONSÉQUEMMENT,

2023-257

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de la MRC d'Acton ainsi que la préparation du rapport financier pour les années 2023, 2024 et 2025, aux conditions apparaissant dans l'offre de services d'audit fournie le 21 octobre 2023.

**19. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE
POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a pour fonction, en vertu du paragraphe 2^o de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3), de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec ;

ATTENDU QUE la Sûreté, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la police* prévoit dans quels cas une municipalité locale peut ou doit être desservie par la Sûreté ;

ATTENDU QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police*, le coût des services de police fournis par la Sûreté est établi suivant les règles de calcul prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*, le ministre est responsable de la perception de la somme payable par les municipalités ;

ATTENDU QUE, à la suite du dépôt de ce rapport, des travaux ont été entrepris par le ministère de la Sécurité publique pouvant éventuellement se traduire par des modifications à la *Loi sur la police* et, en conséquence, par une modification de la desserte policière sur le territoire desservi par la Sûreté ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont participé aux travaux menant au modèle d'entente et au modèle de répartition des effectifs, par le biais du Comité de révision du modèle d'entente et du comité de liaison UMQ-FQM-Sûreté, et qu'elles ont entériné ces modèles selon lesquels l'entente a été rédigée ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-258

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

20. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

20.1 Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) – Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale – Prolongation

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est signataire de l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie impliquant plusieurs partenaires ;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance et que la MRC d'Acton souhaite prolonger d'une année ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-259

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'intérêt de la MRC d'Acton pour une année supplémentaire de cette entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale ;
2. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 10 000 \$ pour une année supplémentaire ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette entente sectorielle.

21. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

22. CORRESPONDANCE

22.1 Demande d'appui – MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres et de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées

ATTENDU la demande d'appui reçue par le Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec et par le Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ) ;

ATTENDU QUE Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres ;

ATTENDU QUE le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1.5 m³) ;

ATTENDU QUE ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres ;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues ;

ATTENDU QUE lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3 % d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène) ;

ATTENDU les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population ;

ATTENDU QUE quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans les pipelines au Québec ;

ATTENDU QUE cinq pipelines majeurs traversent le territoire de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU la résolution numéro 23-05-24-04.1 de la séance ordinaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges le 24 mai 2023 ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-260

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

1. De demander au gouvernement du Canada de modifier le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicté dans les documents de référence;
2. De demander au gouvernement du Québec de modifier le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées.

22.2 Demande d'appui – MRC de Rouville – Demandes au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16), décriminalisant l'usage récréatif du cannabis ;

CONSIDÉRANT QU'il est dorénavant possible, pour une compagnie, d'obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE ces lieux de production, bien qu'ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la Loi encadrant le cannabis (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicinales chez un particulier ;

CONSIDÉRANT QU'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plants qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne ;

CONSIDÉRANT QUE, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicinales cultivent massivement du cannabis et détournent la production « médicinale » pour la revendre sur le marché noir ;

CONSIDÉRANT QUE l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicinales ont été délivrés ;

CONSIDÉRANT QUE, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à une adresse, une enquête doit être en cours et le dossier doit être considéré comme « avancé » pour que Santé Canada accepte de transmettre de l'information ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville demandant, entre autres, au gouvernement fédéral et à Santé Canada de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Acton partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville ;

CONSÉQUEMMENT,

2023-261

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Rouville :

1. De demander officiellement au gouvernement de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales ;
2. Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré ;
3. Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis.

23. VARIA

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-262

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h05.

Signé

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

Signé

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**